

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.055

L'An deux Mille Dix, le 25 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 19 février 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 19 février 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,
Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : néant

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme BOURDEAU

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	32

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **FIXATION D'UN NOUVEAU TARIF DU CAMPING MUNICIPAL DE ROYAN A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2010**

RAPPORTEUR : **MME FAUQUET-MOLL**

VOTE : **UNANIMITE**

Il vous est proposé de fixer un nouveau tarif du camping municipal de ROYAN comme suit, à compter du 1^{er} avril 2010 :

PERSONNE SEULE

- En canadienne et sans véhicule 12,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oüi l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

. de fixer un nouveau tarif pour le camping municipal de ROYAN comme suit :

PERSONNE SEULE

- En canadienne et sans véhicule 12,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} mars 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD